

BOURSE POUR UN PREMIER FILM D'ANIMATION – ART BRUTAL 2024  
FUNDING FOR A FIRST ANIMATED FILM – ART BRUTAL 2024

**NOM & PRENOM / LAST NAME & FIRST NAME :**

**E-MAIL :**

**TELEPHONE / PHONE NUMBER :**

**ADRESSE / ADDRESS :**

**TITRE DU FILM / FILM'S TITLE :**

**DUREE / DURATION :**

**TECHNIQUE :**

**SYNOPSIS / RESUME (max 10 lines)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**INTENTIONS (max 10 lines)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**AVANCEMENT DU PROJET / ADVANCEMENT (max 3 lines)**

**Ce projet a-t-il déjà reçu des aides ? Si oui, lesquelles ? / This project has already received fundings?**

.....  
.....  
.....

**BIOGRAPHIE / BIOGRAPHY (max 3 lines)**

.....  
.....  
.....

**JOINDRE 5 IMAGES / JOIN 5 IMAGES ! YES**

**Avez vous-besoin d'une licence TVPaint ? Do you need a TVPaint Licence? YES NO**  
**Avez-vous besoin d'une résidence d'écriture ? Do you need a script writing residency? YES NO**  
**Recherchez vous un producteur ? Are you looking for a producer? YES NO**

## RÈGLEMENT DE LA BOURSE

- A. L'association offre depuis 2014 une bourse d'aide à la création de 1000 euros pour un premier court-métrage d'animation. Selon les partenaires éventuels, le montant de la bourse peut varier d'une année à l'autre. (3000€ depuis 2022)
- B. Depuis 2016, TVPaint animation est partenaire de la bourse en offrant une licence de leur logiciel. D'abord Standard puis Professionnelle depuis 2021 (valeur de 1250€ HT)
- C. La bourse est attribuée par un jury de trois professionnel.le.s de l'animation qui décident unanimement de l'attribution de la bourse.
- D. L'association ART BRUTAL ne demande au LAUREAT.E ni garanties ni preuves du travail effectué ni restitution du travail accompli.
- E. LE.A LAUREAT.E s'engage à faire apparaître au générique de son film la mention : "ce projet a reçu le soutien de l'association ART BRUTAL" en incluant le logo de l'association.
- F. LE.A LAUREAT.E s'efforcera, dans la mesure du possible de mettre en valeur le logo de TVPaint, mentionner TVPaint lors des évènements, des interviews ou d'autres occasions. Mentionner TVPaint sur les réseaux sociaux, afficher le logo ou le nom de TVPaint (remerciement) aux génériques des films ou d'autres créations ayant eu recours au logiciel.
- G. L'association ART BRUTAL peut à tout moment se désolidariser du LAUREAT.E ainsi que de son projet sans avoir à en préciser la raison. La bourse lui reste cependant acquise et les sommes déjà versées par ART BRUTAL ne peuvent en aucun cas lui être réclamées.
- H. ART BRUTAL pourra utiliser le nom du LAUREAT.E dans sa communication ainsi que des images d'illustration extraites du dossier de candidature.
- I. LE.A LAUREAT.E autorise l'association ART BRUTAL à diffuser l'œuvre dans des projections et manifestations publiques ne faisant pas l'objet d'un droit d'entrée.
- J. Il est convenu que le travail du LAUREAT.E reste sa propriété. L'association ART BRUTAL n'aura aucun droit à modifier ou intervenir sur le travail réalisé par LE.A LAUREAT.E.
- K. Une convention basée sur ce règlement sera signée entre LE.A LAUREAT.E et ART BRUTAL

**DEADLINE : 2024 MAY 1ST**

Contact : [asso.artbrutal@gmail.com](mailto:asso.artbrutal@gmail.com)